

Y'A PAS DE MAI QUI TIENNE !!!

LA FOCAL du SNU
POLE EMPLOI FSU
Mai 2018

Remboursement de frais en cas de déplacement professionnel de plusieurs jours (formation...) :

la note du 1^{er} novembre 2017 impose aux agent-e-s de demander l'autorisation de rentrer chez eux/elles et en plus d'en assumer les frais ! Le SNU dénonce cette note et interpelle l'établissement en réunion DP. Le SNU demande la réécriture de cette note : remboursement des frais engagés et suppression de la notion d'autorisation du N+1.

Depuis cette demande, la direction réfléchit....

OARTT : un petit rappel sur **les plages fixes**, ça ne peut pas faire de mal...

9h / 11h45 et 13h45 / 15h30

« Les agents-e-s doivent bénéficier de la possibilité de travailler sur les plages fixes au minimum 2 demi-journées de leur choix par semaine. »

Attention aux temps partiels à la demi journée et aux réunions/briefings en dehors de ces plages.



Vous avez candidaté sur la BDE et votre candidature n'a pas été retenue. Vous avez la possibilité de demander au service RH – Recrutements et Carrières – un compte-rendu de votre entretien. Celui-ci sera fait uniquement par oral.

Changement d'adresse pour l'envoi de votre dossier « Médaille du Travail » pour le 49 :
DIRECCTE – 12 Rue Papiou de la Verrie – **CS 23607** - 49036 ANGERS Cedex 1



snudppdl@gmail.com

www.snupdlfsu.fr

Informez-vous !

Sylvie Aubert
Céline Comtet

Olivia Magnen
Anne Hillion

Claudine Théophane
Sandrine Boulay

Christel Daudin
Patricia Buchet
Catherine Brochard